

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 octobre 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu
Guylaine Blais
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

1.1. Remise de la Médaille des pompiers pour services distingués à monsieur Éric Paradis

Au nom du sous-ministre associé à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, la municipalité de Saint-Isidore remet à monsieur Éric Paradis la Médaille des pompiers pour services distingués. Nos plus sincères félicitations à monsieur Paradis au nom de toute la population.

2008-10-263

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
 - 1.1. Remise de la Médaille des pompiers pour services distingués à monsieur Éric Paradis;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance régulière du 2 septembre 2008;
 - 3.2. Séance spéciale du 2 septembre 2008;
4. Période de questions;
5. Correspondance;
6. Comptes à payer;
7. État des revenus et dépenses au 30 septembre 2008;
8. Dépôt de soumissions;
 - 8.1. Nettoyage de puisards;
 - 8.2. Rapiéçage mécanisé - rang de la Grande-Ligne ouest;
9. Demande de soumissions;
 - 9.1. Déneigement des trottoirs;
 - 9.2. Nettoyage de grilles d'égout sanitaire;
10. Inspection municipale;

- 10.1. Travaux à autoriser;
- 10.2. Fauchage des terrains vacants;
- 11. Inspection en bâtiments;
 - 11.1. Émission des permis;
 - 11.2. Dossiers des nuisances;
- 12. Sécurité des incendies;
 - 12.1. Demandes du directeur;
- 13. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
 - 13.1. Travaux d'aménagement du parc récréatif - suite;
 - 13.1.1. Demande de subvention;
 - 13.1.1.1. Fonds du Pacte rural Nouvelle-Beauce;
- 14. Construction d'une salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale/scolaire;
 - 14.1. Demande de subvention;
 - 14.1.1. Fonds du Pacte rural Nouvelle-Beauce;
 - 14.1.2. Partenariat avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin;
 - 14.1.3. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
- 15. Évacuation et traitement des eaux usées - secteur routes Coulombe/Kennedy;
 - 15.1. Demande de subvention;
 - 15.1.1. Mandat pour services d'ingénierie;
 - 15.1.2. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
 - 15.1.3. Participation du Ministère des Transports du Québec;
- 16. Étangs aérés;
 - 16.1. Réparation d'équipement;
- 17. Centre municipal;
 - 17.1. Contrats d'entretien;
 - 17.1.1. Ascenseur;
 - 17.1.2. Climatisation et chauffage;
 - 17.2. Travaux de rénovation;
 - 17.3. Travaux aux loisirs;
- 18. Commission de protection du territoire agricole du Québec;
 - 18.1. Demande d'autorisation;
 - 18.1.1. Madame Claire Brochu;
 - 18.1.2. G. Sirois Excavation;
- 19. Ministère des Transports;
 - 19.1. Nouveau partage des responsabilités des ponts municipaux;
 - 19.1.1. Entente à intervenir;
- 20. Divers;
 - 20.1. Règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 182-2008 et 188-2008);
 - 20.1.1. Avis de motion;
 - 20.1.2. Adoption du premier projet de règlement;
 - 20.2. Autre question;
- 21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-10-264

3.1. Séance régulière du 2 septembre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

3.2. Séance spéciale du 2 septembre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-10-265

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 2 septembre 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande s'il est possible que les cheminées des résidences soient obligatoirement ramonées par une entente régionale et les frais ajoutés au compte de taxes. Monsieur le maire s'informerait auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

2008-10-266

Madame Nicole Fortier et monsieur Bruno Giroux - réparation d'une cavité

ATTENDU QU'un enfoncement est constaté sur l'immeuble situé au 217 rue Sainte-Geneviève à Saint-Isidore, propriété de madame Nicole Fortier et monsieur Bruno Giroux;

ATTENDU QUE les propriétaires précisent que le même phénomène s'est produit antérieurement et ce, suite à la fermeture d'un point d'eau par la municipalité;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande d'apporter les travaux correctifs afin de remettre le terrain en bon état;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inspecteur municipal à effectuer des travaux d'excavation et de rechargement sur la propriété située au 217, rue Sainte-Geneviève et ce, au coût estimé de six cent dix-huit dollars et quarante-et-un cents (618,41 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2008-10-267

PG Govern - séminaire de formation

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer au séminaire de formation de PG Govern, relativement aux améliorations du système en 2008, de la procédure de changement à la charte de comptes 2009 et les impacts financiers, qui se tiendra à Québec le 27 octobre 2008, au coût de deux cent vingt-cinq dollars et soixante-quinze cents (225,75 \$), taxes incluses.

Adoptée

Fédération Québécoise des Municipalités - formation aux élus

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-10-268

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Louise Turmel, conseillère, à participer aux formations de la Fédération Québécoise des Municipalités «La résolution de conflits en milieu de travail non syndiqué» qui se tiendra à Québec le 29 octobre 2008 et «Pour un développement stratégique: leadership et planification» qui se tiendra à Sainte-Marie le 22 novembre 2008, au coût respectif de cent un dollars et cinquante-neuf cents (101,59 \$) et cent cinquante-huit dollars et trois cents (158,03 \$), taxes incluses.

Adoptée

2008-10-269

CHEQ FM 101.3 - publicité

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la diffusion en onde au FM 101,3 d'une bande publicitaire «Votre municipalité à l'honneur» les 2, 3, 4 et 5 octobre 2008, soit 14 mentions de 15 secondes, et ce, au montant de cent soixante-trois dollars et soixante-sept cents (163,67 \$), taxes incluses.

Adoptée

2008-10-270

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - appui financier 2008

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse la somme de cent dollars (100,00 \$) pour l'année 2008, comme appui et contribution aux projets de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2008-10-271

CLD de La Nouvelle-Beauce - souper gala des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie la participation de deux (2) personnes au souper gala des gens d'affaires du CLD de La Nouvelle-Beauce, qui se tiendra mercredi le 5 novembre 2008 à l'Auberge de la Chaudière, à Scott, au coût total de cent cinquante dollars (150,00 \$).

Adoptée

Le conseil acquiesce à la demande de changement de l'arbre en façade de la résidence

située au 176, rue des Pinsons.

La demande de madame Denise Poulin relativement à des bris survenus sur son véhicule dus à l'état des routes a été transmise à la compagnie d'assurances pour un suivi.

Le conseil considère non fondés les motifs relatifs à une demande de remboursement d'une facture d'excavation sur la propriété située au 178, rue des Pinsons.

Le conseil renonce à l'opportunité d'acquérir le lot 3 029 190 situé au 2021, rang de la Rivière à Saint-Isidore et ce, suite à la faillite du propriétaire.

Le conseil transmet au Conseil de bassin de la rivière Etchemin les gestes de sensibilisation apportés auprès de la population concernant la protection et la mise en valeur de la rivière Etchemin et de son bassin versant.

Le conseil reporte la décision concernant la demande de CAUCA requérant de la municipalité de conclure des ententes avec les compagnies de télécommunications qui opèrent sur le territoire afin de minimiser les pertes des redevances consacrées aux centres de réponse 9-1-1.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes:

- C formation offerte par le Centre de développement femmes et gouvernance pour les conseillères intéressées au poste de mairesse;
- C formation par le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, pour les élues intéressées au programme de mentorat en politique municipale;
- C formation organisée par l'Association québécoise d'urbanisme en collaboration avec la Ville de Lévis;
- C demande de contribution financière à la Fondation de Postes Canada pour la santé mentale.

2008-10-272

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 701 à 715 inclusivement, chèques nos 5606 à 5703 inclusivement, totalisant quatre cent vingt-huit mille vingt-et-un dollars et soixante-dix-neuf cents (428 021,79 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2008

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2008.

8. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2008-10-273

8.1. Nettoyage de puisards

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le nettoyage de puisards à quatre (4) entreprises;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, incluant les taxes:

€	Entreprises Claude Boutin (2005) inc.	2 014,82 \$
€	Enviroflex (9077-9786 Québec inc.)	1 647,40 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Enviroflex (9077-9786 Québec inc.), soumissionnaire conforme, pour le nettoyage de puisards à l'automne 2008 au prix de mille six cent quarante-sept dollars et quarante cents (1 647,40 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-10-274

8.2. Rapiéçage mécanisé - rang de la Grande-Ligne ouest

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique pour des travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux dans le rang de la Grande-Ligne ouest;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	<u>COÛT/T.M.</u> (excluant les taxes)	<u>NB./T.M.</u>
B.M.L. Sintra inc.	123,90 \$	1 430
Les Entreprises Lévisiennes inc.	99,25 \$	1 785,26
P.E. Pageau inc.	94,60 \$	1 873

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux pour le rang de la Grande-Ligne ouest à P.E. Pageau inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quarante-sept cents (199 998,47 \$), taxes incluses.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, une partie du surplus anticipé pour l'exercice budgétaire 2008 soit affecté.

Adoptée

9. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2008-10-275

9.1. Déneigement des trottoirs

ATTENDU QUE Multipel inc. a manifesté son intérêt à renouveler le contrat de déneigement des trottoirs de la municipalité de Saint-Isidore pour la saison 2008-2009;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat de Multipel inc. pour le déneigement des trottoirs sur le territoire de la municipalité, à un taux horaire de quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-dix-sept cents (98,77 \$), incluant les taxes, pour la saison 2008-2009.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-10-276 9.2. Nettoyage de grilles d'égout sanitaire

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour le nettoyage de grilles d'égout sanitaire pour la saison 2008 aux entreprises suivantes:

- C Enviroflex
- C Les Entreprises Claude Boutin inc.
- C Sol-Vac Martineau inc.
- C Veolia ES, Services d'Assainissement inc.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour mardi le 28 octobre 2008, 14 heures.

Adoptée

10. INSPECTION MUNICIPALE

2008-10-277 10.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen:

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

- C **Remplacement de ponceau
et nettoyage de fossé**
route Maranda (entre le 104 et le 106) 2 928,07 \$
Fournisseurs: entrepreneurs locaux

- C **Achat d'une scie à chaîne** 619,68 \$*
Fournisseur: J.A. Marcoux inc.
* Le coût sera partagé avec le Service incendie

Adoptée

10.2. Fauchage des terrains vacants

Tous les dossiers sont régularisés.

11. INSPECTION EN BÂTIMENTS

11.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2008.

11.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de septembre 2008.

2008-10-278

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore réglemente les nuisances et l'entreposage sur le territoire par le règlement no 10-94 et les règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable suivant a reçu des avis d'infraction et/ou résolution à cet effet l'enjoignant à se conformer aux dispositions desdits règlements:

Délai

C Ébénisterie de la Chaudière inc.
100, rue du Menuisier
(*Matricule 5556-27-3894*)

15 septembre 2008

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que le propriétaire de l'immeuble précité ne s'est pas conformé aux exigences de la municipalité à ce jour;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à intenter une poursuite pénale contre Ébénisterie de la Chaudière inc. devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner les infractions aux règlements d'urbanisme et/ou au règlement sur les nuisances et obtenir, le cas échéant, une ordonnance d'enlèvement des nuisances et/ou de remise en état de l'immeuble portant le numéro civique 100, rue du Menuisier, à Saint-Isidore.

Adoptée

2008-10-279

ATTENDU QUE le jugement rendu le 13 mai 2008 par la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie prononçait l'acquiescement des défendeurs, madame Sylviane Savard et monsieur Guylain Dumas résidant au 73, rue des Baladins à Saint-Isidore;

ATTENDU QUE par la résolution no 2008-06-157, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à porter ledit jugement en appel devant la Cour supérieure du district de Beauce;

ATTENDU QUE les défendeurs ont régularisé leur situation dérogatoire en effectuant les travaux correctifs demandés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne du désistement des procédures d'appel dans le dossier de madame Sylviane Savard et monsieur Guylain Dumas

et mandate Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Cour supérieure.

Adoptée

Monsieur Mario Nadeau et sa conjointe, présents à la séance, fournissent des explications additionnelles afin que le conseil revoie leur demande d'exploitation d'un commerce dans le rang de la Grande-Ligne qui est toléré jusqu'en avril 2013. Un suivi est attendu dans le présent dossier.

12. SÉCURITÉ DES INCENDIES

2008-10-280

12.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
Achat de 2 livrets «Avis de remise de propriété» <i>Fournisseur: CIMA</i>	73,37 \$
Achat de 2 pelles à cendre noire <i>Fournisseur: Matériaux St-Isidore inc.</i>	16,91 \$
Achat de 2 paires de mitaine en fibre de verre Achat de 2 paires de couvre mitaine en fibre de verre <i>Fournisseur: Aréo-Feu</i>	57,36 \$ 27,56 \$
Formation théorique de 4 hres en conduite préventive sur le camion citerne pour 5 pompiers Formation sur route avec le camion citerne 100 \$/hre x 8 hres x 5 pompiers <i>Fournisseur: Centre de formation en transport de Charlesbourg</i>	536,16 \$ 4 515,00 \$
Test annuel de pompage sur les 2 autopompes et les 2 P-509 <i>Fournisseur: Alain Côté Consultant inc.</i>	903,00 \$
Test sur les 12 appareils respiratoires et faciaux <i>Fournisseur: Acklands Grainger</i>	1 403,19 \$

Adoptée

13. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2

2008-10-281

13.1. Travaux d'aménagement du parc récréatif - suite

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore souhaite poursuivre l'aménagement du parc récréatif dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2»;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des propositions par deux (2) entreprises spécialisées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne la proposition de Les Embellissements La Chaudière inc. pour l'aménagement d'arbustes, bordant le parc récréatif situé dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2», au coût approximatif de sept mille six cent quatre-vingt-onze dollars et trente cents (7 691,30 \$), clés en main, incluant le paillis et les taxes, ainsi qu'une garantie de remplacement de deux (2) ans sur les arbustes.

QUE les travaux soient effectués avant le 1er novembre 2008.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, une partie du surplus anticipé pour l'exercice budgétaire 2008 soit affecté.

Adoptée

13.1.1. Demande de subvention

2008-10-282

13.1.1.1. Fonds du Pacte rural Nouvelle-Beauce

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a renouvelé en 2007 la Politique nationale de la ruralité jusqu'en 2014;

ATTENDU QUE suite à la signature du nouveau Pacte rural, la MRC de La Nouvelle-Beauce bénéficie d'une enveloppe globale de 1 506 001 \$ répartie sur sept (7) ans et distribuée aux municipalités pour divers projets;

ATTENDU QU'une des orientations premières de la Politique nationale de la ruralité vise à assurer la qualité de vie des communautés rurales, à renforcer leur pouvoir d'attraction pour accueillir de nouveaux résidents et à soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens au développement de leur collectivité;

ATTENDU QUE la création d'environ soixante-quinze (75) terrains dans le nouveau développement domiciliaire «Domaine-du-Vieux-Moulin», dont la totalité sont vendus, entraîne autant de résidences que de nouvelles familles sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité veut encourager les jeunes familles à redécouvrir les bienfaits des activités extérieures;

ATTENDU QUE la municipalité, désire procéder à l'aménagement d'un parc récréatif dans ledit développement domiciliaire et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins des nouveaux résidents et des familles déjà établies;

ATTENDU QUE la création du parc rencontre en tous points les objectifs de la Politique nationale de la ruralité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du CLD de La Nouvelle-Beauce une demande d'aide financière au «Fonds du Pacte rural» afin de permettre la concrétisation du projet d'aménagement d'un parc récréatif dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin», espace voué à des activités physiques et sociales.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

14. CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE

14.1. Demande de subvention

2008-10-283

14.1.1. Fonds du Pacte rural Nouvelle-Beauce

ATTENDU QUE par la résolution no 2008-02-38, la municipalité de Saint-Isidore a déposé une demande d'aide financière au «Fonds du Pacte rural» auprès du CLD de La Nouvelle-Beauce afin de permettre la concrétisation du projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) ainsi que d'une bibliothèque municipale/scolaire;

ATTENDU QU'après examen par le comité mixte du Pacte rural, le dossier est jugé recevable, mais l'avancement du projet actuel est insuffisant pour être accepté;

ATTENDU QUE ledit projet a été modifié et déposé à nouveau le 23 septembre 2008 auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et acheminé au ministère de la Culture et des Communications incessamment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du CLD de La Nouvelle-Beauce une nouvelle demande d'aide financière au «Fonds du Pacte rural» afin de permettre la concrétisation du projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) ainsi que d'une bibliothèque municipale/scolaire, bâtiment voué à des fins scolaires et communautaires.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-10-284

14.1.2. Partenariat avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2006-11-279, la municipalité de Saint-Isidore a manifesté l'intérêt d'agir en partenariat avec les instances concernées dans le projet d'agrandissement de l'École Drouin englobant une salle multifonctionnelle (gymnase) et une bibliothèque municipale/scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a été modifié et déposé à nouveau le 23 septembre 2008 auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et acheminé au ministère de la Culture et des Communications incessamment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore réitère son engagement auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Culture et des

Communications à assumer une partie des coûts pour la réalisation du projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire.

Adoptée

2008-10-285

14.1.3. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) ainsi qu'une bibliothèque municipale/scolaire et ce, en partenariat avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'une des orientations premières de la municipalité vise à assurer la qualité de vie de la communauté, à renforcer le pouvoir d'attraction pour accueillir de nouveaux résidents et à soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens au développement de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la création de soixante-quinze (75) terrains dans le nouveau développement domiciliaire, dont la totalité sont vendus, entraîne autant de résidences que de nouvelles familles sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la construction du Gîte de Saint-Isidore, comprenant vingt-et-un (21) logements, engendre une hausse de résidences sur le marché immobilier invitant ainsi les jeunes couples à s'installer à Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Isidore étant une municipalité jeune et dynamique, cherche à stimuler le milieu familial et, par conséquent, se doter d'équipements favorisant les activités culturelles, sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dispose de fonds permettant de mettre en place des infrastructures reliées auxdites activités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités afin de permettre la concrétisation du projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) ainsi que d'une bibliothèque municipale/scolaire, bâtiment voué à des fins scolaires et communautaires.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches et monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord.

Adoptée

15. ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SECTEUR ROUTES COULOMBE/KENNEDY

15.1. Demande de subvention

15.1.1. Mandat pour services d'ingénierie

2008-10-286

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire mettre en place un système de collecte et traitement des eaux usées pour le secteur routes Coulombe/Kennedy;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait être admissible à un programme de subvention pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE Génivar Société en commandite a fait parvenir à la municipalité une offre de services professionnels pour la préparation de la demande d'aide financière et l'obtention de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Génivar Société en commandite afin de faire les démarches nécessaires relatives à l'inscription du projet de collecte et traitement des eaux usées pour le secteur routes Coulombe/Kennedy, dans le programme PIQM du ministère des Affaires municipales et des Régions et ce, à un taux horaire jusqu'à concurrence d'un montant maximum de onze mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (11 287,50 \$), incluant les taxes, et les dépenses chargées au prix coûtant plus cinq pour cent (5%).

Adoptée

2008-10-287

15.1.2. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore ne possède pas de réseau d'égout domestique dans le secteur routes Coulombe/Kennedy et que des problèmes de contamination de l'environnement et d'impossibilité de se conformer individuellement sont présents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a élaboré avec Génivar Société en commandite un projet de mise en place d'un réseau d'égout domestique dans ledit secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) permet exceptionnellement de mettre en place des infrastructures d'aqueduc et d'égouts en dehors des périmètres urbains selon certaines conditions;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités afin de permettre la concrétisation du projet de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur routes Coulombe/Kennedy.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches et monsieur Janvier Grondin, député

de Beauce-Nord.

Adoptée

2008-10-288

15.1.3. Participation du Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE des problèmes de disposition des eaux d'égout domestique ont été constatés et ont amené la municipalité de Saint-Isidore à élaborer un projet de collecte des eaux usées dans le secteur routes Coulombe/Kennedy;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée est détérioré et que des odeurs d'égout proviennent des fossés existants;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'égout domestique comprend des conduites sur la route Kennedy sur environ sept cent cinquante (750) mètres;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la municipalité et le ministère des Transports du Québec d'exécuter ledit projet conjointement et ce, dans le but de réaliser des économies et partager les coûts de tranchées et de réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir une subvention du ministère des Affaires municipales et des Régions pour le projet de mise en place du réseau d'égout domestique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande à madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, de contribuer conjointement au projet de la municipalité de Saint-Isidore dans le secteur routes Coulombe/Kennedy, en urbanisant la route Kennedy sur une distance d'environ sept cent cinquante (750) mètres, soit par la mise en place d'un réseau d'égout pluvial et de bordures.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches, monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord et monsieur Michel Labrie, directeur territorial MTQ région Chaudière-Appalaches.

Adoptée

16. ÉTANGS AÉRÉS

2008-10-289

16.1. Réparation d'équipement

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Assistech Exploitation inc. à procéder à la réparation de la pompe no 1 située aux étangs aérés, au coût estimé de mille huit cent onze dollars et soixante-quatorze cents (1 811,74 \$), incluant les taxes et une garantie d'un (1) an sur les pièces et la main-d'oeuvre.

Adoptée

17. CENTRE MUNICIPAL

17.1. Contrats d'entretien

2008-10-290

17.1.1. Ascenseur

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) Ltée relative à l'entretien de l'ascenseur situé au Centre municipal, au coût mensuel de cent quarante-six dollars et soixante-quatorze cents (146,74 \$), incluant les taxes.

QUE le contrat d'entretien partiel, d'une durée d'un (1) an, renouvelable automatiquement, débutant le 1er novembre 2008, comprenne une (1) visite de maintenance mensuelle seulement.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif audit contrat.

Adoptée

2008-10-291

17.1.2. Climatisation et chauffage

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Accair inc. relative à l'entretien et la maintenance de l'appareil de climatisation et/ou de chauffage au coût annuel de sept cent trente-trois dollars et soixante-neuf cents (733,69 \$), taxes incluses, payable en deux (2) versements égaux.

QUE le contrat d'entretien, d'une durée d'un (1) an, renouvelable automatiquement, débutant le 1er novembre 2008, inclue quatre (4) inspections par année, la main-d'oeuvre et les pièces d'entretien régulier.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif audit contrat.

Adoptée

2008-10-292

17.2. Travaux de rénovation

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen:

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Centre municipal (arrière de la bibliothèque)

Achat et installation

d'une (1) fenêtre et trois (3) portes

4 720,41 \$

Fournisseur: Construction Géralda inc.

Adoptée

17.3. Travaux aux loisirs

Il est porté à l'attention des membres du conseil un estimé de coût pour la construction d'un cabanon mobile servant à arroser la patinoire extérieure préparé par le comité des Loisirs au montant de dix mille cinq cent dollars (10 500,00\$) excluant les taxes.

Suite aux divergences d'opinion, soit:

- | | | |
|---|------------------------------------|---|
| C | Pour: | Éric Blanchette, Daniel Blais, Hélène Jacques |
| C | Autres alternatives:
à vérifier | Guylaine Blais, Michel Brochu, Clément Morin |
| C | Sujet reporté: | Louise Turmel |

les membres du conseil conviennent de vérifier d'autres options avant de prendre une décision.

18. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

18.1. Demande d'autorisation

2008-10-293

18.1.1. Madame Claire Brochu

CONSIDÉRANT QUE mesdames Marie-Claire Brochu et Lise Châtigny sont propriétaires du lot 3 028 793 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie totale de deux mille cinquante-et-un mètres carrés et neuf dixièmes (2 051,9 m²), sur lequel on retrouve un entrepôt;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot appartenait autrefois à Transport Saint-Isidore, et faisait un ensemble avec le lot voisin 3 028 791;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 028 791, sur lequel se retrouve un garage, a été vendu en 1998 à Transport des Érables;

CONSIDÉRANT QUE Transport des Érables désire acquérir le lot 3 028 793, à condition de pouvoir utiliser à des fins d'entrepôt et d'atelier de mécanique, l'entrepôt qui servait à l'époque de bâtiment accessoire au garage de l'entreprise Transport Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot ne peut être utilisé à des fins agricoles compte tenu des dimensions;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il s'agit d'un milieu plutôt résidentiel et/ou commercial;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de mesdames Marie-Claire Brochu et Lise Châtigny auprès de la Commission de Protection du Territoire

Agricole du Québec concernant l'utilisation du garage à des fins d'entreposage et d'atelier de mécanique sur le lot 3 028 793.

QUE le conseil avise la Commission que la zone non agricole de la municipalité ne dispose pas d'emplacement pour l'établissement de ce type d'entreprise.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2008-10-294

18.1.2. G. Sirois Excavation

CONSIDÉRANT QUE Maisons Marcoux inc. est propriétaire du lot 3 029 190 au cadastre du Québec, d'une superficie de huit hectares et neuf cent trois millièmes (8,903 ha), situé au 2021 rang de la Rivière à Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE Maisons Marcoux inc. est présentement en faillite et la propriété est mise en vente par un syndic;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété est destinée à des fins industrielles et que les possibilités d'utilisation du terrain sont actuellement très limités compte tenu de la topographie;

CONSIDÉRANT QUE G. Sirois Excavation désire se porter acquéreur du terrain afin de procéder à des travaux d'exploitation de sable et de gravier sur une superficie visée de six hectares et trois dixièmes (6,3 ha);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de G. Sirois Excavation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec concernant l'exploitation de sable et gravier sur le lot 3 029 190.

QUE le conseil informe la Commission que les démarches nécessaires à la conformité aux règlements d'urbanisme de la municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC sont en cours.

Adoptée

19. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

19.1. Nouveau partage des responsabilités des ponts municipaux

19.1.1. Entente à intervenir

Sujet reporté.

20. DIVERS

20.1. Règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 182-2008 et 188-2008)

20.1.1. Avis de motion

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le

règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 182-2008 et 188-2008).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,
Conseillère

2008-10-295

20.1.2. Adoption du premier projet de règlement

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 182-2008 et 188-2008) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

20.2. Autre question

Suite à une question d'une citoyenne relativement au procès-verbal de la séance du 2 septembre dernier, le conseil répond à la satisfaction de cette dernière.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

2008-10-296

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 20.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
